



n°179 - 2026 **Analyses et synthèses**

L'assurance-vie en 2025



SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Le flux net d'épargne financière des ménages est resté soutenu en 2025 et a particulièrement bénéficié aux contrats d'assurance-vie et d'épargne retraite.

L'assurance-vie hors épargne retraite a enregistré en 2025 une collecte nette exceptionnelle de +44 milliards d'euros, atteignant ainsi son plus haut niveau depuis le début de la série en 2011, soit près du double (93,1 %) du pic atteint l'année précédente (+22,8 mds en 2024). Cette performance reflète, en premier lieu, des primes élevées et en hausse et, en second lieu, une diminution des rachats (respectivement +12,2 % et -6,3 % par rapport à 2024).

La collecte nette continue d'être portée par les supports en unités de compte en 2025 (+37,6 mds soit 85 % de la collecte globale) mais sa progression repose à la fois sur les supports euros et les supports en unités de compte (par rapport à 2024, +9 et +12,2 milliards d'euros respectivement). La collecte nette des supports en euros est redevenue positive en 2025 après cinq années de décollecte nette. La collecte nette continue de s'améliorer à la fois pour les bancassureurs et les autres organismes d'assurance (par rapport à 2024, +13,2 et +8 milliards d'euros respectivement) en 2025 mais reste principalement captée par les premiers (+37,8 mds). La collecte nette des organismes d'assurance non bancassureurs est aussi marquée par un retour à un solde positif (+6,2 mds), après une situation de décollecte nette depuis 2022 (-1,8 mds en 2024).

Depuis 2024, la collecte nette en assurance-vie est en miroir de celle des dépôts bancaires, hors intérêts capitalisés : tandis que la première croît fortement, la deuxième continue de baisser et s'inscrit même à présent en décollecte. La hausse de la collecte nette en assurance vie s'explique en partie par des taux de revalorisation des supports euros maintenus à des niveaux comparativement avantageux : pour 2025, leur moyenne se stabiliserait à 2,65 % nets de prélèvements sur encours et avant prélèvements sociaux selon une estimation préliminaire, tandis que le taux du livret A, qui fait figure de taux de référence pour les épargnants, a sensiblement baissé de 2,4 % à 1,7 % en août 2025 puis à 1,5 % en février 2026.

Les contrats non rachetables, composés essentiellement de produits d'assurance retraite, ont également enregistré une collecte nette positive élevée qui atteint 8,8 milliards d'euros en 2025, en hausse de 3,5 milliards d'euros par rapport à 2024. La collecte nette des contrats PER (+12,8 milliards d'euros), en hausse, fait plus que compenser la décollecte des autres contrats non rachetables (-3,9 mds). La collecte nette des contrats PER reste autant portée par les organismes de retraite professionnelle supplémentaire (ORPS) que par les assureurs.

Étude¹ réalisée par Jean-Luc CORON et Céline YANG

Mots-clés : assurance-vie, épargne
Codes JEL : G22

¹ Cette étude s'appuie sur la collecte hebdomadaire et trimestrielle des flux d'assurance-vie et épargne retraite réalisée par l'ACPR auprès d'environ 90 organismes, dont environ 70 organismes pour l'assurance-vie.

CHIFFRES CLÉS

Supports rachetables euros et unités de comptes

Primes 2025 :

159,1 milliards € ↗

Prestations 2025 :

115,1 milliards € ↘

Dont rachats 2025 :

71,0 milliards € ↘

Dont sinistres 2025 :

44,1 milliards € ↗

Collecte nette 2025 :

44,0 milliards € ↗

Supports Euros
6,4 milliards €

Supports UC
37,6 milliards €

Taux de revalorisation des supports euros

2,65 % →

SOMMAIRE

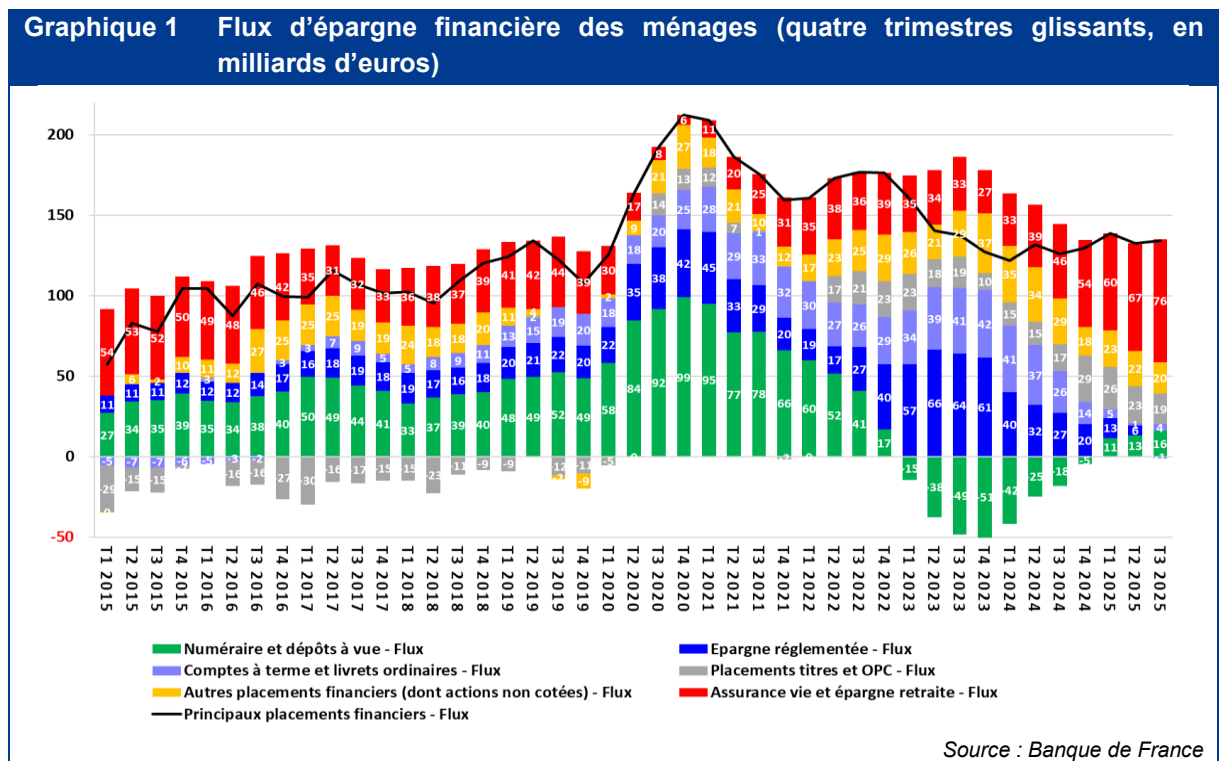
| | |
|---|-----------|
| SYNTHÈSE GÉNÉRALE..... | 2 |
| CHIFFRES CLÉS | 3 |
| Une collecte exceptionnelle dans un contexte d'épargne des ménages toujours élevée..... | 5 |
| 1. Le flux élevé d'épargne des ménages a principalement bénéficié à l'assurance-vie et l'épargne retraite en 2025 | 5 |
| 2. La collecte nette exceptionnelle en assurance-vie est en miroir d'une décollecte sur les dépôts bancaires | 6 |
| 3. La progression de la collecte nette en assurance-vie reflète une hausse des primes et une baisse des rachats | 7 |
| Une collecte nette positive et en hausse sur les supports en euros comme en unités de compte..... | 12 |
| 1. La collecte nette bénéficie principalement aux UC mais est redevenue positive sur les supports euros | 12 |
| 2. La collecte nette est captée principalement par les bancassureurs mais redevient positive pour les autres assureurs | 12 |
| L'amélioration du rendement relatif des contrats euros explique leur attractivité..... | 14 |
| 1. Le taux de revalorisation des contrats euros maintenu en 2025 à un niveau élevé par rapport aux placements équivalents | 14 |
| 2. Un écart de rendement avec les taux bancaires en faveur des taux de revalorisation des supports euros en 2025 | 17 |

Une collecte exceptionnelle dans un contexte d'épargne des ménages toujours élevée

1. Le flux élevé d'épargne des ménages a principalement bénéficié à l'assurance-vie et l'épargne retraite en 2025

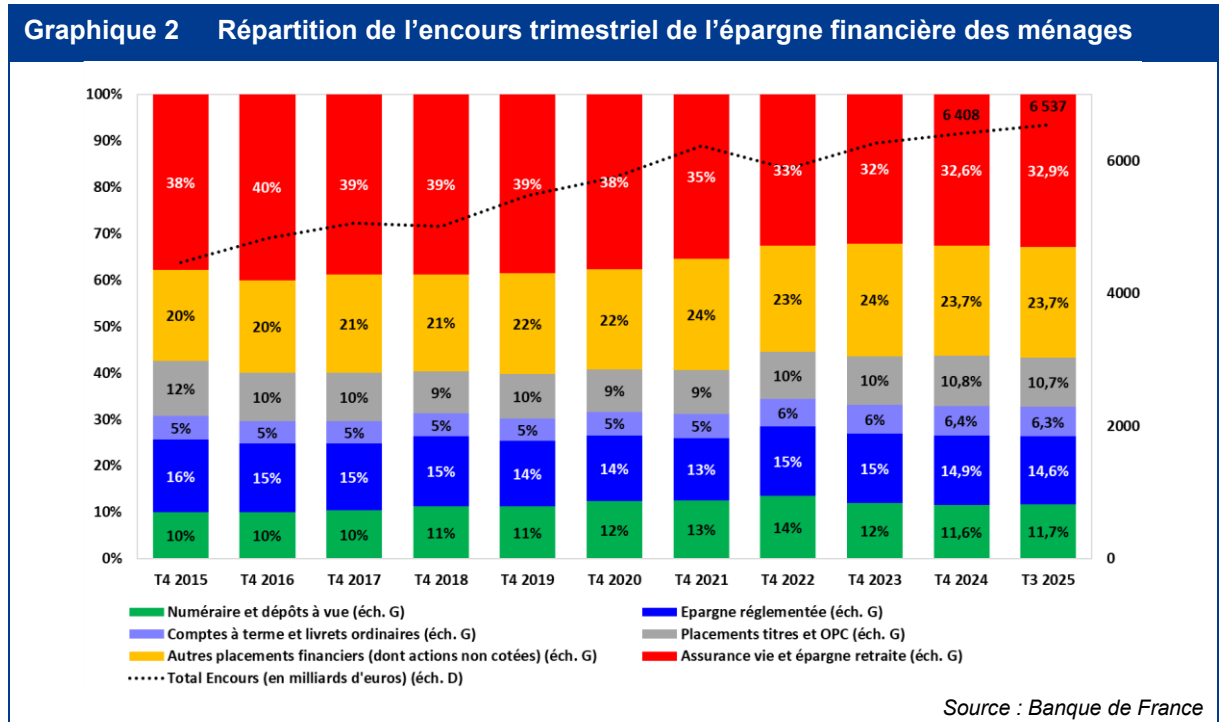
Au troisième trimestre 2025, le flux net d'épargne financière des ménages français² s'est établi à +134,1 milliards en cumul sur quatre trimestres glissants, en légère hausse par rapport au T3 2024 (+126 mds). Malgré sa baisse après un pic à +212,4 milliards d'euros en 2020, le flux d'épargne financière des ménages français est resté dynamique depuis 2020 et supérieur à son niveau d'avant Covid (en moyenne +103 milliards d'euros entre 2015 et 2019) (cf. graphique 1 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

En cumul sur quatre trimestres glissants, les flux nets de numéraire et dépôts bancaires (dépôts à vue, épargne réglementée, comptes à terme et livrets ordinaires) représentent un montant de +18,9 milliards d'euros, en net repli par rapport au T3 2024 (34,7 mds) en raison de la baisse des flux sur les dépôts bancaires rémunérés (flux nets négatifs sur l'épargne réglementée et en baisse sur les comptes à termes et livrets ordinaires) passant de 53,2 mds au T3 2024 à 3 mds au T3 2025, tandis que les versements nets sur les contrats d'assurance-vie et d'épargne retraite ont augmenté représentant 76,5 milliards d'euros (contre 46,1 mds au T3 2024). Ces derniers atteignent leur niveau le plus élevé depuis le début de la série en T1 2012 et représentent plus de la moitié du flux net (57,1 %) au T3 2025.



² Les chiffres présentés dans cette partie sont issus de la comptabilité nationale financière établie par la Banque de France ([Épargne des ménages - 2025-Q3 | Banque de France](#)). Ces flux intègrent non seulement les versements déduits des retraits (concept de collecte nette ci-après) mais également les revenus des placements attribués aux déposants/assurés qui sont capitalisés et donc considérés comme réinvestis.

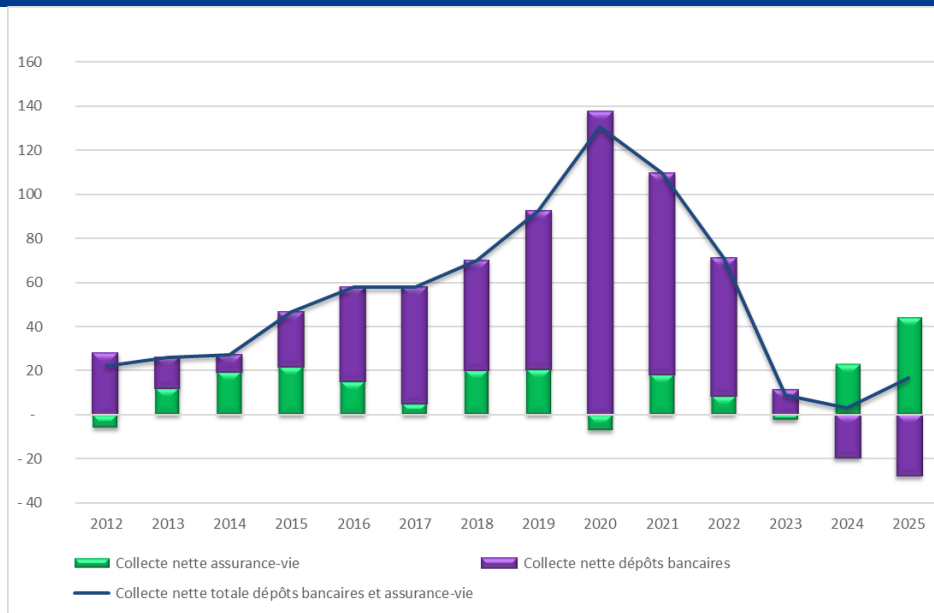
L'assurance-vie et l'épargne retraite restent les principaux placements financiers des ménages français, représentant 32,9 % du patrimoine financier des Français, soit 2 153,5 milliards d'euros, devant les actions non cotées et autres participations (22,2 %) et les dépôts bancaires rémunérés (20,9 %) (cf. graphique 2). Le poids de l'assurance-vie dans le patrimoine financier de ménages se renforce ces deux dernières années mais reste sensiblement inférieur à son niveau d'avant crise Covid et pendant la période de taux bas (38-40 %).



2. La collecte nette exceptionnelle en assurance-vie est en miroir d'une décollecte sur les dépôts bancaires

Depuis 2024, la collecte nette en assurance-vie est en miroir d'une décollecte sur les dépôts bancaires, une fois les intérêts capitalisés sur les dépôts rémunérés déduits, les chiffres précédents incluant les flux correspondant à ces intérêts. En baisse depuis 2021, la collecte nette sur ces derniers est devenue négative en 2024 et baisse à nouveau en 2025, tandis que la collecte nette en assurance-vie, bien en deçà des flux des dépôts bancaires entre 2016 et 2023, s'est fortement redressée depuis 2024 (cf. graphique 3). Au global, le solde total de la collecte en assurance-vie et en dépôts bancaires demeure positif et en hausse en 2025. Les groupes de bancassurance enregistrent en particulier une décollecte sur leurs dépôts bancaires en 2025.

Graphique 3 Flux nets, hors intérêts capitalisés sur les dépôts bancaires et les contrats d'assurance-vie, en milliards d'euros



Source : ACPR / Banque de France.

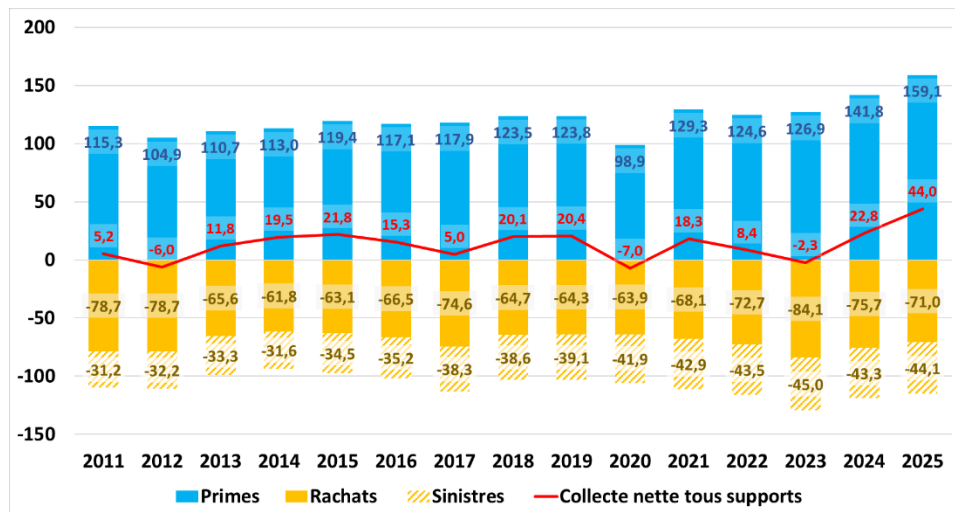
Estimation des intérêts capitalisés des dépôts bancaires à partir du taux moyen annuel de rémunération des dépôts bancaires

3. La progression de la collecte nette en assurance-vie reflète une hausse des primes et une baisse des rachats

La collecte nette d'assurance-vie (supports rachetables, hors épargne retraite) continue de s'accroître fortement en 2025 (+44 milliards d'euros après +22,8 milliards d'euros en 2024, soit près du double) atteignant un nouveau solde inégalé depuis le début de la série en 2011 (cf. graphique 4). La croissance de la collecte nette reflète une hausse des primes (+17,3 milliards d'euros, +12,2 %), combinée à une baisse des prestations (-3,9 milliards d'euros, -3,3 %) due aux rachats (-4,8 milliards d'euros, -6,3 %). Les sinistres ont légèrement augmenté (+0,8 milliards, +1,9 %) dans un contexte de faible hausse du nombre de décès³ en 2025 (+0,6 %) selon les chiffres de l'INSEE.

³ Compte tenu du délai de déclaration et de règlement des sinistres, on observe un décalage de quelques mois entre l'évolution du nombre de décès et des sinistres en assurance-vie.

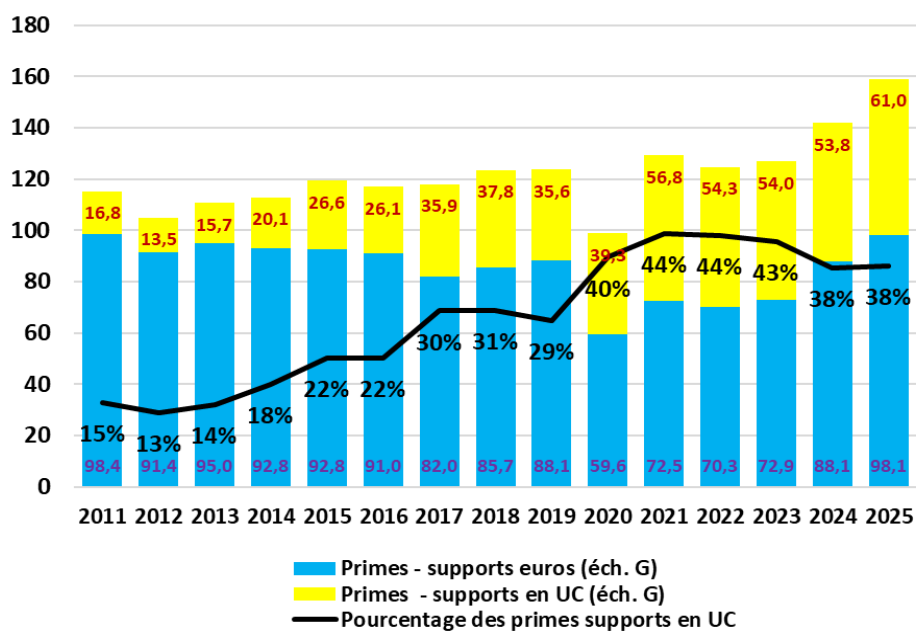
Graphique 4 Primes, prestations (rachats et sinistres) et collecte nette sur l'ensemble des supports rachetables, en milliards d'euros



Source : ACPR

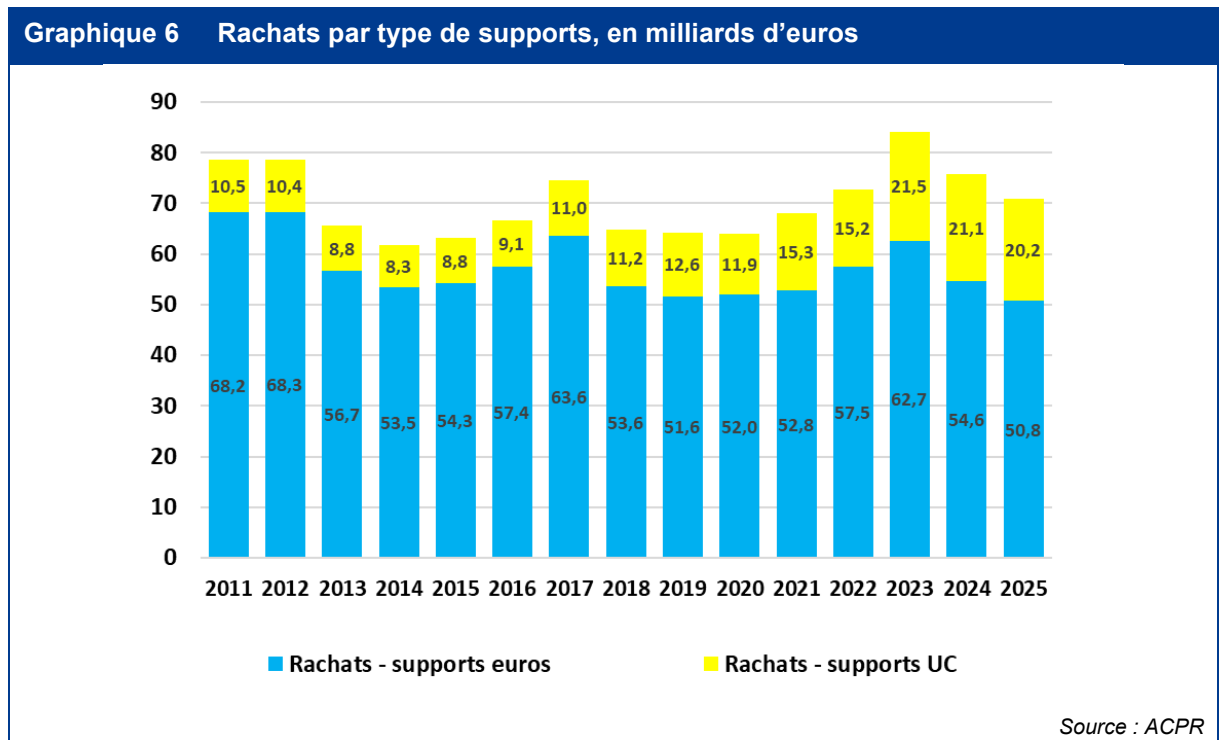
La croissance de la collecte brute a reposé aussi bien sur les supports en euros (+10,0 milliards d'euros, +11,5 %) que sur les supports en unité de compte (UC) (+7,2 mds, +13,4 %). La collecte brute globale et celle des supports en UC atteignent leurs plus hauts niveaux depuis le début de la série en 2011, à 159,1 milliards et 61,0 milliards d'euros respectivement. Celle des supports en euros enregistre un deuxième niveau historique le plus élevé, à 98,1 milliards d'euros. Après une forte croissance entre 2011 et 2022, la part des supports UC dans le montant des primes totales a baissé en 2023 et 2024. Elle augmente à nouveau en 2025 (38,3 % des versements totaux, après 37,9 % en 2024, cf. graphique 5).

Graphique 5 Primes par type de supports, en milliards d'euros

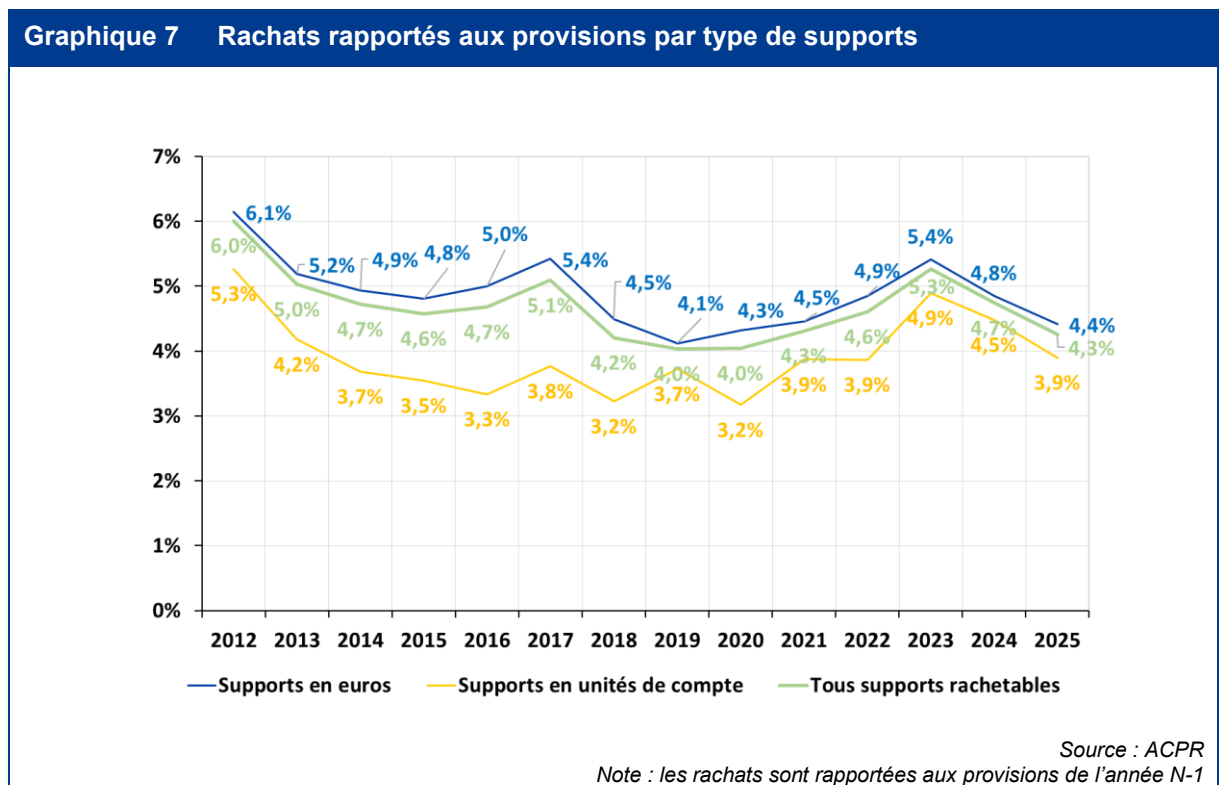


Source : ACPR

Les rachats sur les supports en euros (50,8 milliards d'euros) ont enregistré une baisse de -3,9 milliards d'euros (-7,1 %), et les rachats sur les supports en UC (20,2 milliards d'euros) ont également diminué dans une moindre mesure (-0,9 milliards d'euros, -4,3 %) (cf. graphique 6).

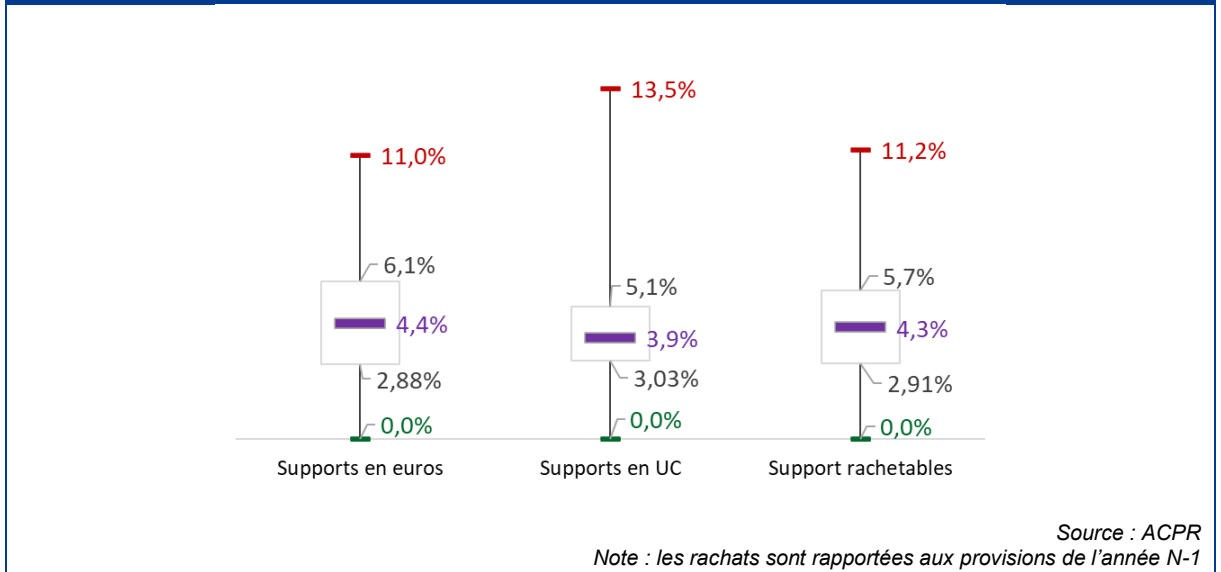


Le taux de rachat (rachats rapportés aux provisions) a diminué sur tous les supports, comme en 2024. Il s'établit à 4,4 % en 2025 après 4,8 % en 2024 pour les supports en euros. Il est passé de 4,5 % en 2024 à 3,9 % en 2025 sur les supports en unités de compte (cf. graphique 7).



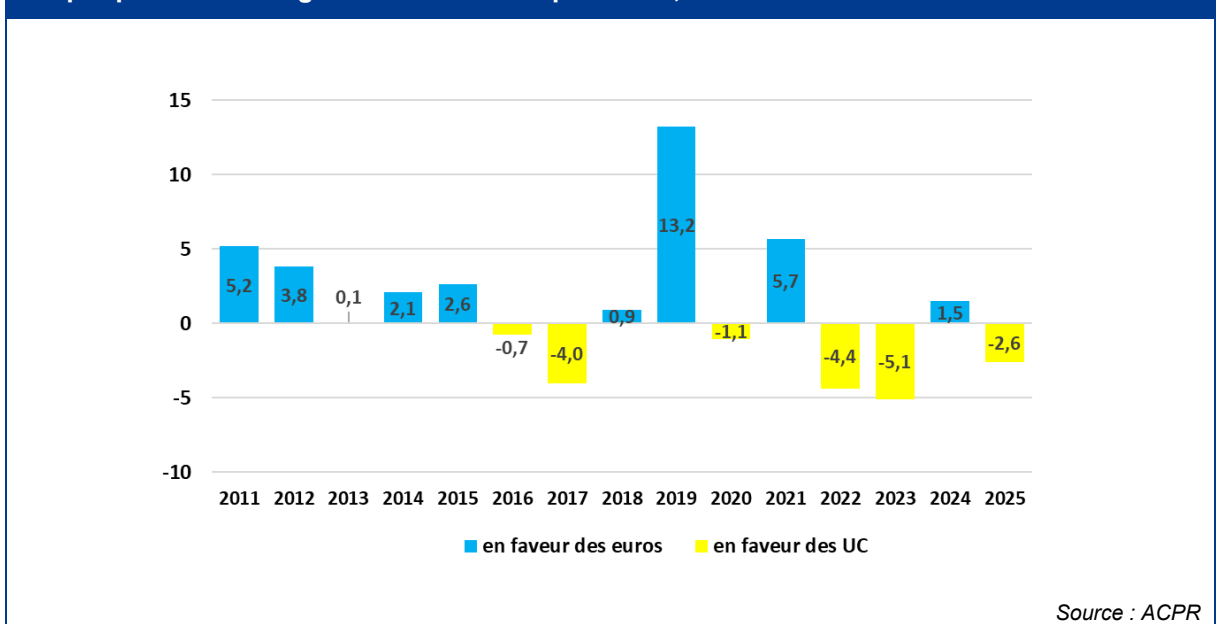
Le niveau du taux de rachat varie selon le type de supports mais aussi selon les organismes par type de clientèle (patrimoniale ou grand public, et dans le cas de certains contrats de capitalisation, entreprises) et la sensibilité des contrats aux avantages fiscaux est liée à leur durée de détention (cf. graphique 8). En 2025, pour chacun des supports, les taux de rachats sont moins dispersés (l'intervalle interquartile s'est réduit de 78, 66 et 27 points de base pour les supports en euros, les supports en unités de comptes, et tous supports confondus respectivement) et globalement plus bas (les moyennes ont baissé). Les taux de rachats maximums observés ont également baissé, comparés à 2024.

Graphique 8 Répartition des taux de rachat par type de supports (min, max, Q1, Q3, moyenne)



Le profil des arbitrages nets⁴ a évolué par rapport à 2024 : il est en faveur des supports UC à hauteur de 2,6 milliards d'euros, alors que c'était l'inverse l'année dernière (cf. graphique 9).

Graphique 9 Arbitrages annuels nets depuis 2011, en milliards d'euros

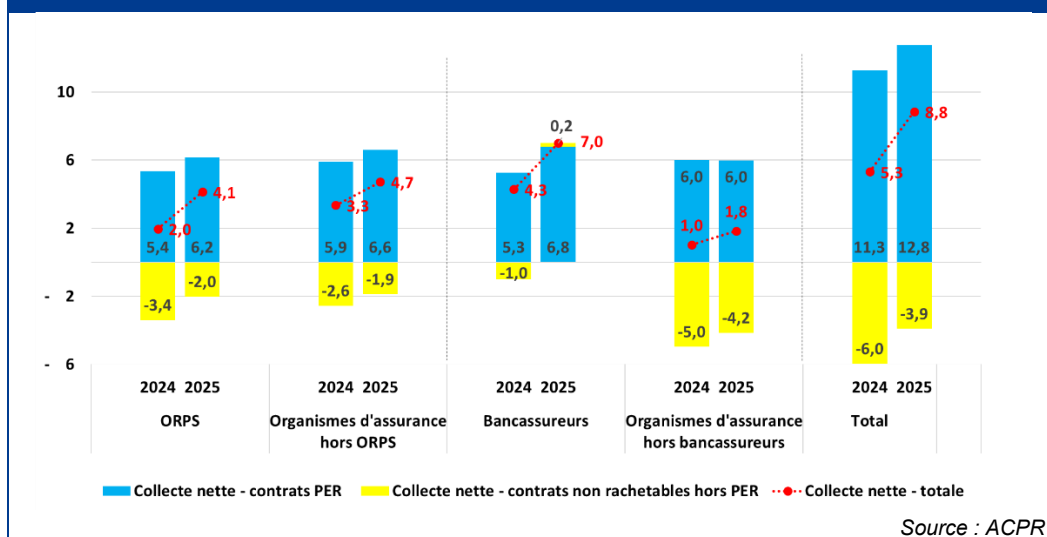


⁴ Somme des soldes entre les arbitrages bruts UC vers euros et euros vers UC de chaque établissement.

Une collecte nette des contrats non rachetables en hausse en 2025

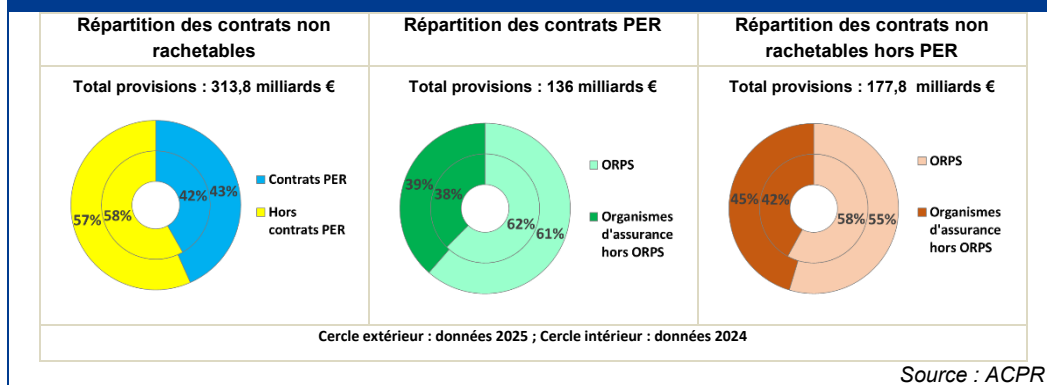
En 2025, la collecte nette des contrats non rachetables⁵ s'est élevée à 8,8 milliards d'euros, en hausse de 67 % (+3,5 mds) comparé à 2024. Celle des contrats PER a atteint 12,8 milliards d'euros, en hausse de 1,5 milliards d'euros, et a largement compensé la décollecte des autres contrats non rachetables (-3,9 mds), qui s'est atténuée de 2 milliards d'euros. Sur l'ensemble des contrats non rachetables, tandis que la collecte brute de 26,5 milliards d'euros a principalement reposé sur celle des contrats PER (72 % de la collecte brute), les prestations de 17,7 milliards d'euros ont résulté en grande partie des autres contrats (65 % des prestations). Enfin, la collecte nette des bancassureurs est nettement plus élevée que celle des autres organismes, et est autant tirée par les ORPS que par les organismes d'assurance hors ORPS.

Graphique 10 Collecte nette des contrats non rachetables, en milliards d'euros



À fin 2025, les provisions d'assurance vie des contrats non rachetables se sont établies à 313,8 milliards d'euros, en hausse de 8,3 % par rapport à fin 2024. La majorité de ces provisions sont comptabilisées au sein des ORPS (58 % comparativement aux autres organismes d'assurance). Les organismes non bancassureurs détiennent une grande partie des provisions (68 % contre 32 % pour les bancassureurs). Les provisions des contrats PER, qui représentent 43 % des provisions de l'ensemble des contrats à fin 2025, se sont établies à 136 milliards d'euros. 61 % de ces provisions sont logées au sein des ORPS et 67 % au sein des non bancassureurs.

Graphique 11 Répartition des provisions d'assurance vie des contrats non rachetables



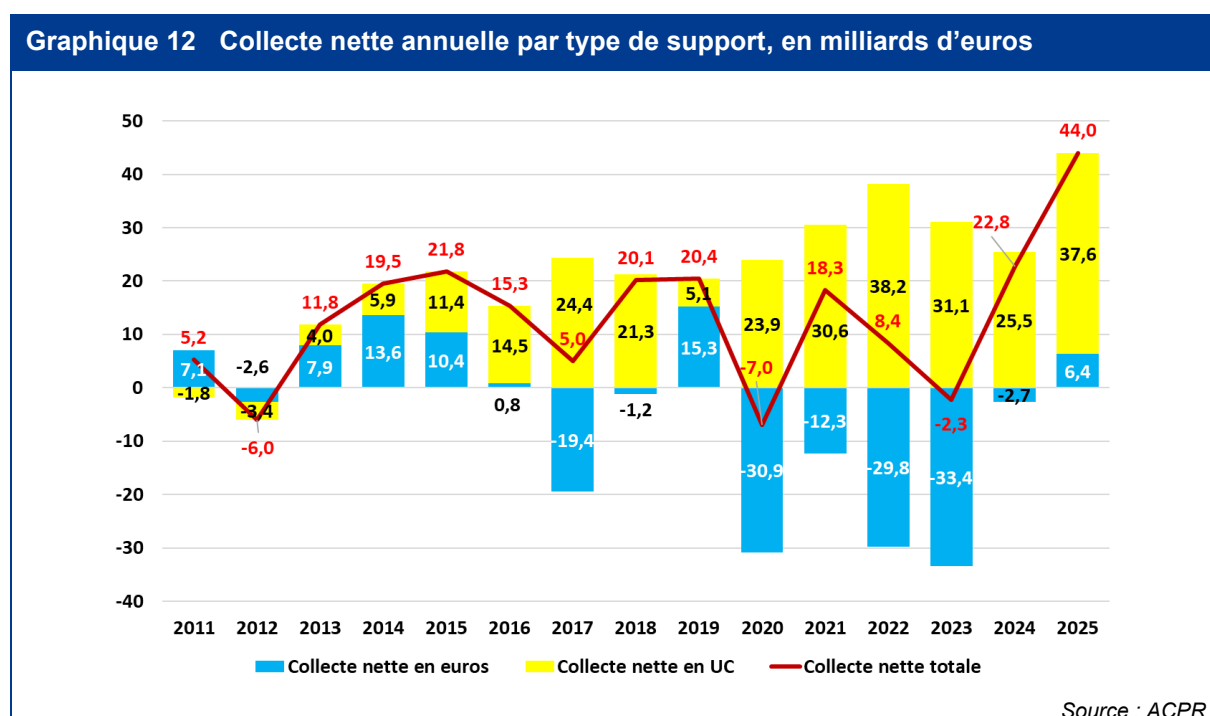
⁵ L'encadré se base sur les données de la collecte des flux en assurance-vie et épargne retraite régie par l'instruction ACPR 2023-I-20 entrée en vigueur au 1er juillet 2024. Elle a élargi le périmètre des organismes assujettis à la collecte en incluant les organismes de retraite professionnelle supplémentaire (vérifiant les seuils d'assujettissement définis dans l'instruction) et permet dès lors de distinguer les contrats PER dans la collecte. Cette étude s'appuie sur les dernières données remises par les organismes, qui peuvent être révisées à l'occasion de remises ultérieures, et applique un redressement statistique pour les données manquantes.

Une collecte nette positive et en hausse sur les supports en euros comme en unités de compte

1. La collecte nette bénéficie principalement aux UC mais est redevenue positive sur les supports euros

La collecte nette est toujours portée par les supports UC (85 % de la collecte nette globale), et est en nette hausse en 2025 après deux années de baisse consécutives, passant de 25,5 milliards en 2024 à 37,6 milliards d'euros en 2025 (+47,8 %, +12,2 mds) (cf. graphique 12). En montant, elle constitue le deuxième niveau le plus élevé de la série, après celui atteint en 2022 (38,2 mds).

S'agissant des supports euros, après une période de décollecte sur les cinq dernières années (2020 - 2024), la collecte nette redevient nettement positive en 2025 à 6,4 milliards en 2025 contre -2,7 milliards d'euros en 2024.

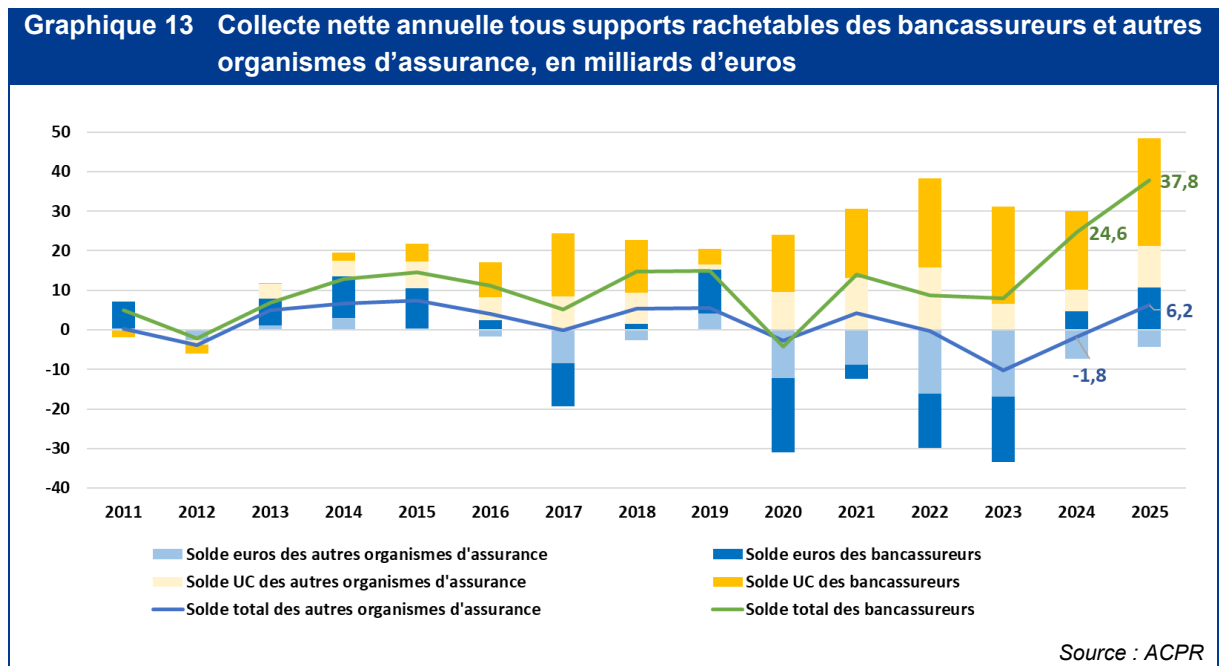


2. La collecte nette est captée principalement par les bancassureurs mais redevient positive pour les autres assureurs

En 2025, les bancassureurs continuent de dominer le marché avec une collecte nette positive de 37,8 milliards d'euros en 2025, nettement supérieure à celle des autres organismes d'assurance (+6,2 milliards d'euros). Cette dernière est cependant redevenue positive en 2025 après des niveaux négatifs depuis 2022 (cf. graphique 13).

Contrairement aux autres organismes d'assurance en décollecte nette sur les supports euros, la collecte nette positive des bancassureurs a été portée aussi bien par les supports UC que par les supports euros, dont les soldes ont atteint respectivement 27,1 et 10,7 milliards d'euros.

Cette différence de dynamique entre les bancassureurs et les autres organismes d'assurance prend son origine dans la collecte des primes brutes. Les bancassureurs ont bénéficié en 2025 d'une collecte brute inédite depuis 2011 de 40,4 milliards d'euros sur les supports UC (soit 66 % des primes UC perçues en 2025) et de 69,4 milliards d'euros sur les supports euros (soit 71 % des primes euros perçues en 2025). Comme le montre l'inversion des flux entre assurance-vie et dépôts bancaires, les bancassureurs ont pu bénéficier de la désaffectation de leur clientèle pour les produits bancaires en les orientant vers des produits en assurance-vie (graphique 3).

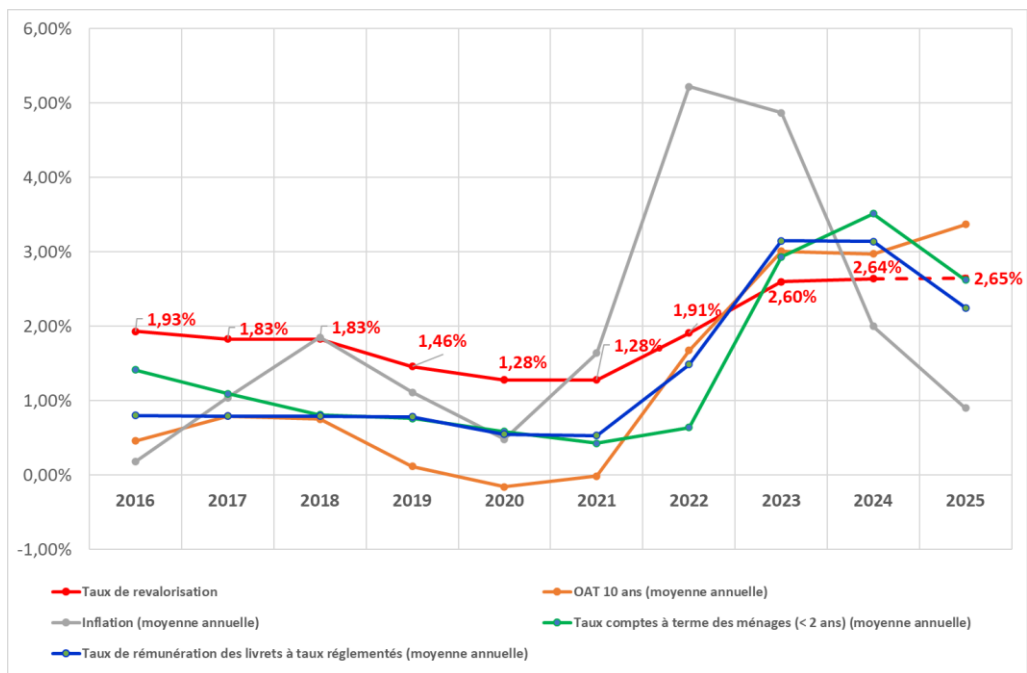


L'amélioration du rendement relatif des contrats euros explique leur attractivité

1. Le taux de revalorisation des contrats euros maintenu en 2025 à un niveau élevé par rapport aux placements équivalents

En estimation préliminaire⁶, le taux de revalorisation des encours euros des contrats individuels devrait être stable en 2025, comme en 2024. Le taux de revalorisation, net des frais de gestion, s'établirait alors autour de 2,65 % au titre de l'année 2025 (cf. graphique 14). Le maintien du niveau du taux de revalorisation de l'assurance-vie s'inscrit dans un environnement de baisse des taux de rendement des livrets bancaires à taux réglementés, des comptes à terme⁷ reflétant la baisse des taux courts et de l'inflation. Le taux de l'OAT 10 ans remonte légèrement en raison de la pentification de la courbe des taux, ce qui soutient le rendement du portefeuille obligataire des assureurs vie.

Graphique 14 Taux de revalorisation des contrats en euros et autres taux nominaux



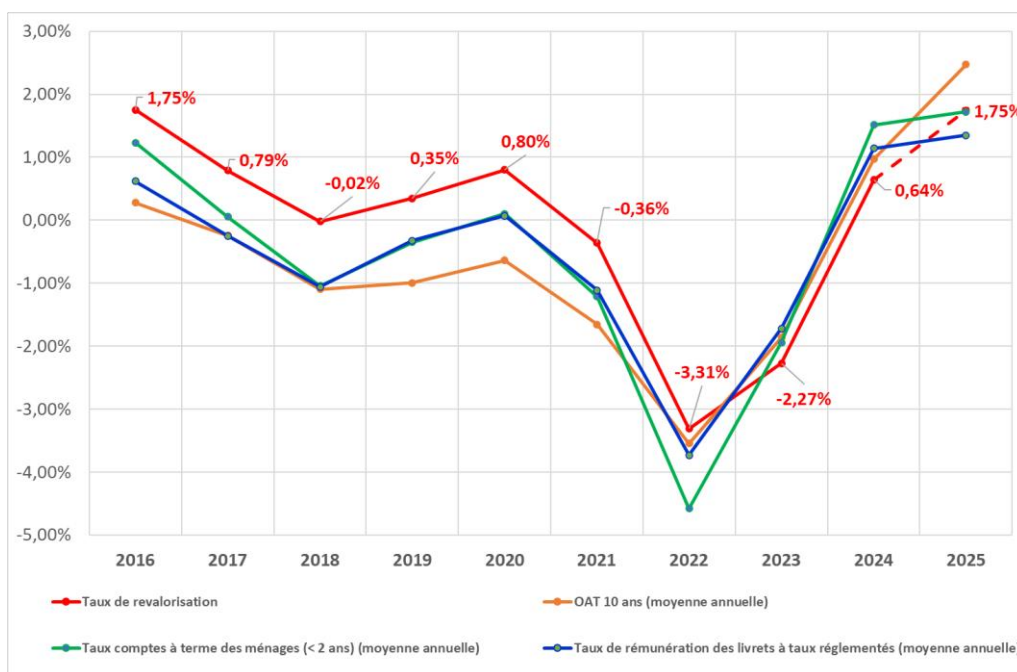
Source : Taux de revalorisation : états nationaux spécifiques remis à l'ACPR de 2016 à 2024 et publications des organismes d'assurance pour 2025 / Inflation : INSEE / Autres : Banque de France

⁶ L'estimation préliminaire est basée sur les déclarations faites par les organismes d'assurance à l'ACPR et sur les communiqués de presse de ces organismes. Les chiffres définitifs concernant le taux de revalorisation, basés sur les états de reporting des organismes d'assurance à l'ACPR, seront publiés dans l'[Analyses et Synthèses « Revalorisation des contrats d'assurance-vie et de capitalisation »](#).

⁷ Moyenne annuelle des taux apparents calculés en rapportant les flux d'intérêts courus des mois sous revue à la moyenne mensuelle des encours correspondants Cf. [Publication mensuelle de la Banque de France sur les taux de rémunération des dépôts bancaires](#).

Après une période de taux de revalorisation négatifs en termes réels (une fois déduite l'inflation) de 2021 à 2023, le taux réel de revalorisation des contrats en euros est redevenu positif en 2024, à 0,64 % et s'élèverait à 1,75 % en 2025 grâce à la baisse de l'inflation.

Graphique 15 Taux réels de revalorisation des contrats en euros et autres taux (taux-inflation courante)



Source : Taux de revalorisation : états nationaux spécifiques remis à l'ACPR de 2016 à 2024 et publications des organismes d'assurance pour 2025 / Inflation retraitée des courbes de taux : INSEE / Autres : Banque de France

La revalorisation des supports en euros

Le montant attribué au titre de la participation aux bénéfices est déterminé à partir d'une quote-part des produits financiers et du résultat technique de l'exercice. La part des produits financiers consacrée à la participation aux bénéfices doit s'élever **au minimum à 85 %**, conformément au seuil réglementaire. Cette part est évaluée au niveau de l'ensemble des assurés et non pas assuré par assuré. Ainsi, les organismes d'assurance peuvent prévoir au contrat un pourcentage plus élevé, sur la durée de vie du contrat ou bien de façon ponctuelle (les « bonus »). Ce bonus a in fine pour contrepartie, soit une moindre rémunération des assurés ne bénéficiant pas de bonus, soit une baisse de la marge de l'assureur.

En outre, la participation aux bénéfices calculée au titre d'une année ne correspond pas toujours aux revalorisations effectivement servies aux assurés sur cette même année. En effet, l'enveloppe de participation aux bénéfices peut être partiellement mise en réserve via des dotations à la provision pour participation aux bénéfices (PPB), ou au contraire, les revalorisations de l'année majorées par des reprises de cette même provision.

Les taux de revalorisation peuvent inclure des dispositifs de bonus liés aux primes ou à la structure du contrat. Les bonus attribués sur les primes versées en fonds en euros s'expliquent par le fait que l'augmentation des flux accroît les capacités de réinvestissement et accélère le renouvellement de l'actif. Ce mécanisme peut contribuer à améliorer le rendement global du portefeuille servant de base au calcul de la participation aux bénéfices, pour l'ensemble des contrats relevant du même fonds général.

En revanche, les bonus conditionnés à la détention d'unités de compte (UC) reposent sur une logique différente, d'incitation des clients à détenir des supports UC comportant un risque d'investissement pour l'épargnant à la différence du volet euros. En principe, le coût de la garantie du fonds en euros est en effet déjà couvert par les chargements propres au support garanti, ainsi que par la part de résultat technique et financier conservée par l'assureur dans le cadre de la participation aux bénéfices.

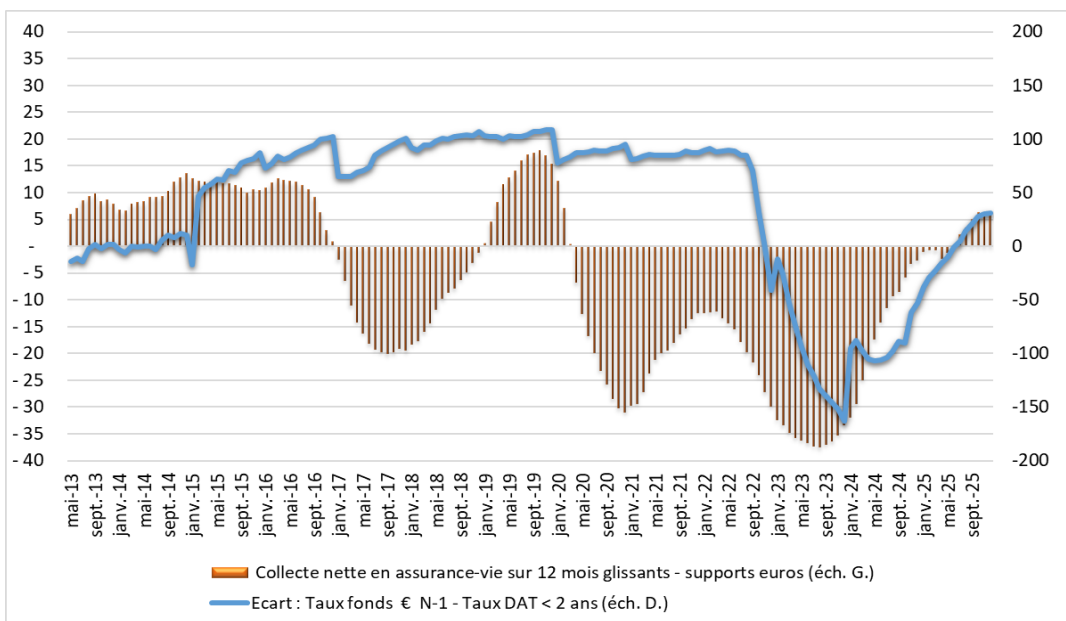
Par ailleurs, ces mécanismes peuvent avoir pour effet de démutualiser partiellement le rendement du fonds en euros. En effet, l'actif général est généralement géré collectivement, et son rendement est, par construction, mutualisé entre l'ensemble des porteurs de contrats relevant du même périmètre. Lorsque des règles de distribution prévoient des bonifications réservées à certains contrats sur la base de critères externes à la performance de l'actif du périmètre considéré (par exemple, la proportion d'UC détenue), une part du rendement généré collectivement est affectée de manière différenciée entre assurés, sans lien direct avec leur contribution au financement ou au risque du fonds garanti.

Ces éléments contribuent à expliquer les écarts de rémunération observés entre catégories homogènes de contrats, en fonction des modalités d'attribution des bonus et de leur articulation avec le principe de gestion collective du fonds en euros (cf. Analyses et Synthèses n°175 « [Revalorisation des contrats d'assurance-vie et de capitalisation](#) »).

2. Un écart de rendement avec les taux bancaires en faveur des taux de revalorisation des supports euros en 2025

L'écart entre le dernier taux de revalorisation connu⁸ et le taux de rendement des dépôts à terme de moins de deux ans ou les taux de rendements des livrets à taux réglementés est resté en faveur du taux de revalorisation pendant plusieurs années avant de décroître fortement entre 2022 et 2023 pour atteindre des niveaux négatifs, dans un contexte de forte remontée des taux après une période de taux bas prolongée. L'année 2023 a ainsi été caractérisée par un pic de décollecte nette en assurance-vie sur les supports euros. En 2024, les taux de rémunération bancaires ont progressivement baissé, puis de manière plus marquée en 2025, tandis que les taux de revalorisation annoncés en 2024 pour l'assurance vie étaient à nouveau en hausse, puis stables en 2025. L'écart de taux s'est ainsi réduit en 2024 et 2025, pour redevenir positif en faveur de l'assurance-vie. Parallèlement, la collecte nette en euros s'est nettement améliorée en 2024 puis en 2025 où elle est redevenue positive (cf. graphique 16).

Graphique 16 Collecte nette des contrats d'assurance-vie supports euros et écart de rendement avec les dépôts à terme, en milliards d'euros et en points de base respectivement



Source : Taux de revalorisation : états nationaux spécifiques remis à l'ACPR de 2016 à 2024 et publications des organismes d'assurance pour 2025 / Collecte des flux en assurance-vie : ACPR / Taux DAT < 2 ans : Banque de France

⁸ Les taux de revalorisation des encours d'une année N sont connus en début d'année de l'année N+1.